



Conseil économique et social

Distr. générale
21 octobre 2009
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de la coopération et de l'intégration économiques

Quatrième session

Genève, 28-30 septembre 2009

Rapport du Comité de la coopération et de l'intégration économiques sur sa quatrième session

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation.....	1–5	3
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour).....	6	3
III. Réunion-débat d'orientation sur la coopération et l'intégration économiques dans la région de la CEE (point 2 de l'ordre du jour).....	7	4
IV. État d'avancement de l'exécution du programme de travail (point 3 de l'ordre du jour).....	8–20	4
A. Créer un environnement propice au développement de l'innovation et à la compétitivité fondée sur le savoir (point 3 a) de l'ordre du jour).....	9	4
B. Favoriser une protection efficace, sur le plan réglementaire, des droits de propriété intellectuelle et renforcer leur rôle dans le développement de l'innovation (point 3 b) de l'ordre du jour).....	10–11	5
C. Promouvoir un environnement propice à l'entrepreneuriat et au développement des PME (point 3 c) de l'ordre du jour).....	12	5
D. Promouvoir un environnement propice à une intermédiation financière efficace en faveur du développement de l'innovation (point 3 d) de l'ordre du jour)	13	5
E. Promouvoir les meilleures pratiques pour assurer des partenariats public-privé efficaces (point 3 e) de l'ordre du jour).....	14–15	6
F. Mesures propres à favoriser une intégration économique internationale plus large et plus profonde dans la région de la CEE (point 3f) de l'ordre du jour).....	16	6
G. Activités de renforcement des capacités (point 3 g) de l'ordre du jour).....	17	6

H.	Rapport d'activité sur la plate-forme virtuelle du Comité pour l'échange d'informations (point 3 h) de l'ordre du jour)	18-20	6
V.	Évaluation des résultats du sous-programme pour 2008-2009 (point 4 de l'ordre du jour).....	21-24	7
VI.	Présentation par le Président du résumé de la réunion-débat d'orientation (point 5 de l'ordre du jour).....	25-32	7
VII.	Adoption des conclusions et décisions (point 6 de l'ordre du jour)	33-43	10
VIII.	Questions diverses (point 7 de l'ordre du jour).....	44	12
A.	Dates de la prochaine session	44	12

I. Participation

1. Le Comité de la coopération et de l'intégration économiques a tenu sa quatrième session du 28 au 30 septembre 2009. Les représentants des pays ci-après ont participé à la session: Allemagne, Arménie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Grèce, Hongrie, Israël, Kazakhstan, Kirghizistan, Monténégro, Ouzbékistan, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine.

2. La Communauté européenne était également représentée.

3. Ont assisté à la session des représentants des organismes et des institutions spécialisées des Nations-Unies ci-après: Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DAES), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

4. Les organismes intergouvernementaux ci-après ont aussi participé à la session: Communauté économique eurasiennne, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation mondiale du commerce (OMC) et Société financière internationale (SFI).

5. Ont aussi participé à la session les organisations non gouvernementales, les experts et les entreprises privées ci-après: Académie des sciences et Université Charles (République tchèque), Académie nationale des sciences (Ukraine), Agence pour la promotion de l'innovation CTI (Suisse), Association russe de capital-risque (Fédération de Russie), BBWORLD Consulting Services (Suisse), Business Europe (Belgique), Business Innovation Centre (Croatie), Centre d'études économiques (République tchèque), Centre de partenariat public-privé (Kazakhstan), Centre de recherches pour le développement international (Égypte), Centre international d'investissement (Fédération de Russie), Centre pour la gouvernance internationale (Suisse), Chalmers Science Park (Suède), Du Pont de Nemours International (Suisse), Fédération routière internationale (Suisse), Fondation régionale de Saint-Petersbourg (Fédération de Russie), International Society for Professional Innovation Management (Finlande), École polytechnique fédérale de Lausanne (Suisse), Enterprise Ireland (Irlande), European Private Equity and Venture Capital Association (Belgique), Ferring Group (Suisse), Fondation de recherche en commercialisation (Fédération de Russie), Forum économique mondial (Suisse), Go Beyond Ltd. (Suisse), High Tech Bridge (Suisse), IMD World Competitiveness Centre (Suisse), Information Security Solutions (Suisse), Institut d'économie mondiale et de relations internationales (Fédération de Russie), Institut pour la promotion industrielle (Italie), Kauffman Foundation (États-Unis d'Amérique), Le Réseau (Suisse), OPORTA Europe (Fédération de Russie), Stanford University (États-Unis d'Amérique), Société russe des nanotechnologies (Fédération de Russie), Technofi (France), Université de Genève (Suisse), Université de Maastricht (Pays-Bas), University of Melbourne (Australie) et United States National Academy of Sciences (États-Unis d'Amérique).

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document: Ordre du jour provisoire annoté de la quatrième session (ECE/CECI/2009/1).

6. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document ECE/CECI/2009/1.

III. Réunion-débat d'orientation sur la coopération et l'intégration économiques dans la région de la CEE (point 2 de l'ordre du jour)

7. La réunion-débat d'orientation s'est tenue sous la forme d'une Conférence internationale de haut niveau sur la promotion de projets d'entreprise fondés sur l'innovation dans la région de la CEE. M. Ján Kubiš, Secrétaire exécutif de la CEE, a souhaité la bienvenue aux participants, soulignant la pertinence des thèmes du débat compte tenu de la crise économique et financière en cours, et du rôle de plus en plus déterminant de la science, des technologies et de l'innovation dans les résultats économiques, la création d'emplois et la compétitivité des entreprises comme des États. Il a déclaré espérer que la Conférence de haut niveau constituerait une étape importante dans le débat sur la recherche, d'une part, de politiques et de pratiques commerciales nouvelles et plus efficaces pour promouvoir l'innovation et le développement fondé sur le savoir et, d'autre part, de moyens d'intégrer ces politiques et ces pratiques dans les mesures concrètes que prendraient les gouvernements et les entreprises privées en réponse à la crise. Le résumé de la réunion-débat d'orientation établi par le Président est présenté dans la section consacrée au point 5 de l'ordre du jour.

IV. État d'avancement de l'exécution du programme de travail (point 3 de l'ordre du jour)

8. Le Président du Comité a présenté les travaux menés depuis la troisième session au titre des alinéas *a* à *h* du point 3 de l'ordre du jour. Il a appelé l'attention des délégations sur l'importance croissante accordée aux activités intégrées qui concernent plusieurs domaines thématiques et la place de plus en plus large faite au renforcement des capacités dans l'exécution du programme de travail en 2009. Pendant la période considérée, les équipes de spécialistes et les réseaux d'experts ont progressivement concentré leur action sur le renforcement des capacités, s'appuyant sur les résultats des travaux normatifs et conciliant l'échange de bonnes pratiques dans différents domaines d'activité avec des éléments de formation.

A. Créer un environnement propice au développement de l'innovation et à la compétitivité fondée sur le savoir (point 3 a) de l'ordre du jour)

Document: Rapport de la Conférence internationale sur le thème «Un développement fondé sur le savoir» (ECE/CECI/CONF.5/2).

Rapport sur la Conférence internationale sur l'aptitude technologique à une compétitivité fondée sur l'innovation: promotion d'un cadre réglementaire et directif favorable dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (ECE/CECI/CONF.6/2).

9. Le Comité a pris acte des résultats des travaux de l'Équipe de spécialistes et des progrès réalisés dans l'exécution de ce sous-programme.

B. Favoriser une protection efficace, sur le plan réglementaire, des droits de propriété intellectuelle et renforcer leur rôle dans le développement de l'innovation (point 3 b) de l'ordre du jour)

Document: Rapport sur la Conférence internationale sur les moyens de faire bénéficier les nouvelles entreprises innovantes de financements extérieurs (ECE/CECI/CONF.4/2).

10. Le Comité a pris acte des résultats des travaux de l'Équipe de spécialistes et des progrès réalisés dans l'exécution de ce sous-programme.

11. Au titre des alinéas *a* et *b* du point 3, l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité et l'Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle ont rencontré le Comité. Les participants à cette séance ont examiné l'organisation des travaux des deux équipes en 2010, y compris la possibilité de créer des liens entre les activités de renforcement des capacités communes aux deux domaines d'intervention et les défis mondiaux auxquels les États membres sont confrontés. En particulier, ils ont jugé utile de traiter les questions d'innovation sous l'angle des défis sociaux à l'échelle mondiale, comme les changements climatiques, et de l'accès aux technologies de l'information et de la communication. Il a également été débattu de la question de la poursuite et de l'intensification de la participation des membres des équipes aux activités de renforcement des capacités dans un contexte marqué par une évolution rapide des affiliations professionnelles. Il a été proposé de solliciter activement les gouvernements pour qu'ils nomment des experts dans les équipes en remplacement de ceux qui ont changé de poste. Les représentants ont aussi procédé à un échange de vues sur l'élaboration du programme de travail dans le cadre du prochain cycle de programmation et sont convenus que les équipes pourraient examiner des propositions dans ce sens à leurs prochaines sessions.

C. Promouvoir un environnement propice à l'entrepreneuriat et au développement des PME (point 3 c) de l'ordre du jour)

Document: Rapport sur la Conférence internationale sur les moyens de faire bénéficier les nouvelles entreprises innovantes de financements extérieurs (ECE/CECI/CONF.4/2).

12. Le Comité a pris acte des résultats des travaux menés dans ce domaine thématique et des progrès réalisés dans l'exécution du sous-programme connexe.

D. Promouvoir un environnement propice à une intermédiation financière efficace en faveur du développement de l'innovation (point 3 d) de l'ordre du jour)

Document: Rapport sur la Conférence internationale sur les moyens de faire bénéficier les nouvelles entreprises innovantes de financements extérieurs (ECE/CECI/CONF.4/2).

13. Le Comité a pris acte des résultats des travaux menés dans ce domaine thématique et des progrès réalisés dans l'exécution du sous-programme connexe.

E. Promouvoir les meilleures pratiques pour assurer des partenariats public-privé efficaces (point 3 e) de l'ordre du jour)

Document: Rapport sur la réunion consultative tenue entre le Gouvernement de la République du Kazakhstan et le Conseil consultatif sur les partenariats public-privé (ECE/CECI/2009/3).

14. Plusieurs délégations se sont déclarées en faveur d'activités de renforcement des capacités déterminées par la demande dans ce domaine. Les participants ont examiné la possibilité de créer au sein de la CEE un centre consacré au renforcement des capacités dans le cadre des partenariats public-privé (PPP) qui répondrait à la demande croissante de services en matière de renforcement des capacités émanant des États membres. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité de mener une réflexion approfondie sur les modalités de fonctionnement d'un tel centre, en particulier sur son mandat, son financement et les moyens d'éviter les conflits d'intérêts entre les gouvernements et le secteur privé. Le Comité est convenu qu'une des priorités était de former de façon plus ciblée et plus efficace les fonctionnaires chargés des partenariats public-privé et a invité l'Équipe de spécialistes des PPP à étudier ce projet.

15. Le Comité a pris acte des résultats des travaux menés dans ce domaine thématique et des progrès réalisés dans l'exécution du sous-programme connexe.

F. Mesures propres à favoriser une intégration économique internationale plus large et plus profonde dans la région de la CEE (point 3 f) de l'ordre du jour)

16. Le Comité a pris acte des résultats des travaux menés dans ce domaine thématique et des progrès réalisés dans l'exécution du sous-programme connexe.

G. Activités de renforcement des capacités (point 3 g) de l'ordre du jour)

Documentation: Rapport sur les activités de renforcement des capacités (ECE/CECI/2009/4)

17. Le Comité a pris note du rapport intérimaire sur les activités de renforcement des capacités.

H. Rapport d'activité sur la plate-forme virtuelle du Comité pour l'échange d'informations (point 3 h) de l'ordre du jour)

18. Le secrétariat a rendu compte des progrès réalisés dans la mise en place et l'extension de la plate-forme virtuelle du Comité pour l'échange d'informations.

19. Le Comité a pris note du rapport intérimaire et a encouragé la poursuite de l'utilisation de la plate-forme virtuelle dans le cadre de l'exécution du programme.

20. Les décisions concernant le point 3 de l'ordre du jour sont présentées dans le cadre du point 6 de l'ordre du jour.

V. Évaluation des résultats du sous-programme pour 2008-2009 (point 4 de l'ordre du jour)

Documentation: Évaluation des résultats du sous-programme pour 2008-2009 (ECE/CECI/2009/5)

21. Le secrétariat a présenté ce point de l'ordre du jour et a appelé l'attention du Comité sur l'évaluation des résultats du programme de travail pour 2008-2009. Plusieurs délégations ont estimé que cet exercice était utile pour évaluer les produits du Comité ainsi que pour établir son futur programme de travail. Le Comité a pris note du rapport présenté et a examiné de possibles axes de travail pour 2011-2012.

22. Il a été noté que le Comité devrait poursuivre sa coopération avec les organisations internationales sous-régionales et avec les réseaux locaux d'entreprises, par exemple les réseaux d'investisseurs providentiels. Cette coopération pourrait notamment se traduire par la participation des équipes de spécialistes et des réseaux d'experts à la mise en œuvre des projets déterminés par la demande au niveau régional. À l'avenir, le Comité pourrait étendre la portée de ses services consultatifs aux gouvernements dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités. Le secrétariat devrait s'efforcer d'améliorer la plate-forme virtuelle pour l'échange d'informations et étudier les possibilités d'enseignement à distance. Il faudrait que les activités de renforcement des capacités tiennent compte des bonnes pratiques de différentes régions du monde, y compris celles des pays d'Asie, et s'appuient sur les synergies créées grâce à la coopération avec les organisations internationales concernées. Pour avoir une meilleure idée des besoins des États membres à l'avenir, le secrétariat pourrait mener des enquêtes auprès des parties prenantes et répertorier les exemples qui découlent de ses travaux de renforcement des capacités, comme les lois nationales qui sont révisées pour tenir compte des recommandations du Comité ou les intégrer.

23. Le Comité a souligné la nécessité de faire correspondre ses futurs programmes de travail avec le cycle budgétaire du prochain exercice biennal. À cette fin, son prochain programme de travail devrait être soit annuel soit triennal.

24. La décision concernant le point 4 de l'ordre du jour est présentée dans le cadre du point 6 de l'ordre du jour.

VI. Présentation par le président du résumé de la réunion-débat d'orientation (point 5 de l'ordre du jour)

25. Le Président a présenté le résumé ci-après de la réunion débat d'orientation organisée au titre du point 2 de l'ordre du jour.

26. La réunion débat d'orientation organisée au titre du point de 2 de l'ordre du jour a pris la forme d'une Conférence internationale de haut niveau sur la promotion de projets d'entreprise fondés sur l'innovation dans la région de la CEE. Le Comité de la coopération et de l'intégration économiques était honoré de la participation à cette conférence de décideurs politiques de haut niveau, de cadres supérieurs, d'éminents universitaires et d'autres distingués experts de la région de la CEE.

27. Les participants à la Conférence ont dégagé **un certain nombre de questions d'orientation essentielles et de conclusions qui méritaient d'être portées à l'attention des décideurs nationaux et internationaux**, en particulier:

a) La crise économique et financière mondiale est l'occasion de susciter l'adhésion du public au traitement de questions visant des objectifs à moyen et à long terme qui requièrent une solide volonté politique. Les politiques concernant le développement fondé sur le savoir en font partie;

b) L'accès aux financements des entreprises novatrices, en particulier les petites et moyennes entreprises, est à juste titre considéré comme la question la plus urgente en cas de crise. Le secteur public doit être le premier à manifester son engagement à long terme en faveur de l'innovation et à orienter les investisseurs privés vers les objectifs sociaux importants;

c) Toutefois, le recours à un financement public n'est en aucun cas la seule action possible. Il faut donc fondamentalement repenser les modes d'action traditionnels qui tendent à ne donner de l'innovation qu'une image assez simpliste;

d) L'innovation dans l'économie moderne est un phénomène très complexe qui fait intervenir de nombreuses parties prenantes et qui ne peut réussir que si celles-ci coopèrent les unes avec les autres. Maintenir et renforcer les réseaux du savoir en temps de crise constitue un défi majeur pour les décideurs;

e) Une autre mission importante pour les décideurs, en particulier à l'heure actuelle, est de lever autant que possible les obstacles administratifs à l'innovation. Il s'agit le plus souvent d'obstacles involontaires ou dont les décideurs n'ont pas conscience; ces derniers doivent donc s'efforcer d'identifier ces freins;

f) Tirer les enseignements de l'expérience des autres – des succès comme des échecs – est une démarche importante pour rendre le processus décisionnel plus efficace. L'échange de connaissances entre décideurs, professionnels et autres parties prenantes de l'innovation constitue à ce titre un élément clef des débats internationaux;

g) Cela dit, il n'est pas possible de copier aveuglément les modèles qui ont réussi dans d'autres pays. Chacun doit identifier le modèle d'innovation le mieux adapté aux particularités et à l'environnement qui lui sont propres.

28. Les participants à la Conférence ont également étudié certains **effets de la crise économique et financière mondiale** sur l'innovation, à savoir que:

a) Globalement, l'innovation pâtit du ralentissement de l'économie, en raison des efforts centrés sur la réduction des coûts, des difficultés à lever des fonds, d'une aversion croissante pour le risque et d'une moindre concurrence due aux opérations de concentration;

b) La crise financière a atteint les banques en profondeur, les obligeant à établir de nouveaux bilans et renforçant leur aversion pour le risque;

c) Étant donné ces évolutions, les coûts de financement des entreprises ont augmenté et ce, en dépit des interventions des pouvoirs publics;

d) La crise financière a réduit la valeur des entreprises dans lesquelles les investisseurs providentiels et les spécialistes du capital-risque investissaient;

e) Depuis peu, il existe des signes indiquant que les investisseurs se tournent à nouveau vers le marché. Les banques et les secteurs publics recherchent l'expertise des investisseurs providentiels et des sociétés de capital-risque pour atteindre les entrepreneurs. La crise favorise l'émergence de nouvelles formes de collaboration entre les parties prenantes;

f) L'activité des spécialistes du capital-risque connaît d'importantes transformations du fait de la crise, ce qui, ajouté à l'évolution des réglementations, favorise la concentration dans le secteur;

g) Les limitations actuelles des investissements transfrontières entravent toujours plus l'activité des spécialistes du capital-risque dans une économie mondialisée.

29. Les participants à la Conférence se sont particulièrement attachés à examiner **les mesures prises pour favoriser l'innovation** dans le contexte actuel difficile ainsi que les moyens concrets de rendre les politiques plus efficaces. Les débats ont porté sur les questions ci-après:

a) Encourager l'innovation a bien été une des solutions adoptées pour faire face à la crise, parfois en même temps que d'autres objectifs;

b) La crise financière a accentué d'autres problèmes mondiaux, comme les changements climatiques, le vieillissement et les effets de la mondialisation. Face à ces problèmes multiples, il faut revoir les politiques et créer de nouvelles conditions favorables à l'innovation;

c) La crise offre la possibilité de repenser les politiques traditionnelles et de sortir des sentiers battus. On a besoin de nouvelles façons d'appréhender l'action publique qui tiennent dûment compte de la complexité des interactions entre les partenaires de l'innovation ainsi que de leur caractère dynamique;

d) En particulier, il faut mener une réflexion sur les liens entre les politiques d'innovation et l'action publique dans d'autres secteurs et l'ampleur souhaitable des politiques d'innovation. D'aucuns ont estimé que, compte tenu de la situation actuelle, il serait plus approprié d'envisager des «politiques pour l'innovation» (horizontales, intersectorielles) que des «politiques d'innovation»;

e) Face aux problèmes sociaux et environnementaux très préoccupants qui se posent, il faut réfléchir à des politiques qui visent non seulement à augmenter le taux d'innovation mais aussi à orienter cette innovation;

f) Ces défis imposent de trouver un équilibre entre des politiques de soutien à la mise au point de nouvelles technologies et des politiques qui favorisent la diffusion de l'innovation;

g) Chercher à relever les grands défis économiques et sociaux comme les changements climatiques, les technologies vertes ou le vieillissement peut être une façon efficace de promouvoir l'innovation tout en s'attaquant aux problèmes liés à l'établissement de priorités pour l'utilisation de ressources limitées;

h) Les politiques d'appui aux secteurs d'activité en place en temps de crise ne devraient pas porter atteinte à la pression concurrentielle, en imposant les vieilles structures économiques comme modèle unique;

i) S'il est inévitable qu'en réponse à la crise financière on adopte de nouvelles réglementations financières, celles-ci devront toutefois tenir compte de la spécificité du financement initial afin d'éviter tout effet préjudiciable sur les appels de fonds et les rendements;

j) De nouveaux mécanismes de régulation sont nécessaires pour inciter les banques à accepter la propriété intellectuelle et d'autres biens incorporels comme garanties.

k) Les mesures actives qui ont été prises ont permis d'éviter l'implosion du secteur financier. Aujourd'hui, il faut toutefois financer l'innovation et aller au-delà de cette action générale et s'attaquer aux problèmes financiers spécifiques aux petites et moyennes entreprises, ces dernières jouant un rôle fondamental dans le dynamisme et l'évolution de l'économie;

l) Les décideurs devraient s'attacher davantage à lever les obstacles réglementaires ou institutionnels injustifiés;

m) Malgré les possibilités offertes par la mondialisation, les perspectives nationales continuent d'occuper la première place lorsqu'il s'agit de décider d'orientations pour l'innovation. Le gros des efforts reste centré sur la politique en matière de recherche et sur l'idée que l'innovation est liée à la demande, sans tenir compte de l'importance d'autres facteurs susceptibles de favoriser l'innovation et sa diffusion;

n) La mise en œuvre des mesures pour l'innovation doit être adaptée aux spécificités et contextes nationaux;

o) L'augmentation des ressources destinées à l'innovation doit s'accompagner d'une amélioration de la gouvernance pour garantir de meilleurs résultats.

30. Les participants à la Conférence ont également mis l'accent sur **l'importance croissante de la coopération entre secteurs public et privé et de la coopération transfrontière** dans la lutte contre la crise, soulignant des questions telles que:

a) La coopération entre les secteurs public et privé devrait se renforcer à l'avenir dans tous les aspects touchant à la promotion de l'innovation;

b) La recherche de synergies entre l'action des pouvoirs publics et les mesures prises par le secteur privé devrait être encouragée;

c) Il faut mettre sur pied des mécanismes de collaboration efficaces entre les secteurs public et privé, y compris des systèmes de partage des risques;

d) Il conviendrait de se pencher sur de nouveaux modes de collaboration entre investisseurs providentiels, sociétés de capital-risque et secteur public qui tiennent compte de l'évolution du paysage financier;

e) La création de réseaux et la collaboration entre parties prenantes, y compris sous la forme d'une coopération internationale, sont fondamentales pour l'innovation, qui nécessite des contacts. Cet aspect est particulièrement mis en valeur dans les modèles d'innovation ouverte;

f) La recherche et l'innovation génèrent des effets d'échelle qui peuvent être favorisés par différentes formes de coopération internationale, dans le cadre et hors des initiatives d'intégration organisées;

g) Il existe de nombreux modèles d'innovation institutionnels qui diffèrent en fonction du degré de centralisation, du rôle des organismes publics de recherche et des entreprises privées ou de l'importance des contacts internationaux. Tant le secteur public que le secteur privé doivent encourager la mise à l'essai de ces différents modèles.

31. Le Comité a remercié les intervenants de leur précieuse contribution aux débats sur ces questions. Il a également remercié les animateurs et salué les efforts du secrétariat pour l'organisation de cette réunion-débat sur des sujets intéressants et des plus pertinents.

32. La décision concernant le point 5 de l'ordre du jour est présentée dans le cadre du point 6 de l'ordre du jour.

VII. Adoption des conclusions et décisions (point 6 de l'ordre du jour)

33. Le Comité a adopté les conclusions et décisions suivantes.

34. Ayant examiné l'état d'avancement de l'exécution du programme, le Comité a noté que les principaux objectifs et produits envisagés dans le programme de travail pour la période s'achevant en septembre 2009 avaient été dûment réalisés.

35. Le Comité s'est également félicité de la qualité des documents pratiques à caractère directif qui ont été produits au cours de la période considérée, en particulier les documents intitulés «Policy Options and Instruments for Financing Innovation: a Practical Guide to Early-Stage Financing» et «Enhancing the Innovative Performance of Firms: Policy Options and Practical Experience». Il a remercié les équipes de spécialistes et les réseaux d'experts pour leur participation active à l'élaboration de ces documents.

36. Le Comité s'est félicité du nombre croissant de services de coopération technique et d'activités de renforcement des capacités qu'il a fournis aux pays en transition (ECE/CECI/2009/4) et a invité les États membres à profiter pleinement des possibilités qu'offre son expérience internationale dans divers domaines thématiques. Il a demandé au secrétariat de continuer à rechercher des synergies avec les travaux et les activités en matière de renforcement des capacités organisés par les différentes équipes de spécialistes et réseaux d'experts.

37. Le Comité a remercié les donateurs, à savoir le Gouvernement de la Fédération de Russie, l'Office des brevets des États-Unis et les laboratoires Dolby et Pfizer, qui ont consacré des fonds et des ressources en nature aux activités de renforcement des capacités menées par le Comité et permis à celui-ci d'en élargir la portée. Le Comité a invité les États membres et autres parties prenantes et donateurs potentiels à étudier les possibilités de renforcer leur appui à ce type d'activités. Il a également demandé au secrétariat d'intensifier encore la coopération avec d'autres organisations internationales compétentes de façon à développer des synergies et à faciliter la transposition des résultats des travaux normatifs dans des outils de renforcement des capacités, notamment des matériels et modules de formation.

38. Le Comité a pris note du rapport intérimaire du secrétariat sur sa plate-forme pour l'échange d'informations et a encouragé les parties prenantes à utiliser cet instrument de coopération pour partager leurs données d'expérience et leurs bonnes pratiques.

39. Le Comité a pris note avec satisfaction de l'accent mis par ses équipes de spécialistes et ses réseaux d'experts sur l'identification et la diffusion des bonnes pratiques en vue d'atténuer les effets de la crise économique et financière mondiale. Il a invité ces groupes d'experts sectoriels à poursuivre l'étude des difficultés et des perspectives du développement fondé sur le savoir qui se dessinent du fait de la crise. En égard à l'évolution rapide des affiliations professionnelles, le Comité a invité le secrétariat à revoir la participation aux équipes de spécialistes et, le cas échéant, à contacter les États membres pour leur demander de désigner de nouveaux membres dans les équipes.

40. Le Comité a pris note de la proposition de créer un centre de partenariat public-privé (PPP) sous les auspices de la CEE, qui a été présentée lors de la réunion commune des commissions économiques pour l'Asie et le Pacifique, l'Europe et l'Afrique (réunion du Groupe interrégional d'experts sur les partenariats public-privé dans le développement d'infrastructures) de février 2009 et appuyée par les participants à la réunion pour la promotion du renforcement des capacités dans le domaine des PPP, organisée conjointement par l'Équipe de spécialistes des PPP et le Forum sur les partenariats public-privé en septembre 2009. Il a invité l'Équipe de spécialistes des PPP à étudier plus avant cette proposition à sa prochaine session de décembre 2009, en tenant compte des données d'expérience et des bonnes pratiques recueillies par le Centre du gaz de la CEE.

41. Le Comité a pris acte du rapport du secrétariat sur l'évaluation biennale des résultats pour l'exercice 2008-2009 (ECE/CECI/2009/5) et des propositions visant à améliorer ses activités qui y figuraient. Il a noté avec satisfaction que, dans plusieurs pays, les bonnes pratiques et les recommandations de politique générale qu'il avait mises au point avaient été incorporées dans la législation ou les réglementations nationales, et qu'un grand nombre d'experts nationaux avaient suivi des formations et d'autres activités de renforcement des

capacités, qui avaient ensuite donné lieu à un certain nombre d'activités de suivi. Le Comité a remercié les équipes de spécialistes et les réseaux d'experts pour leurs contributions au processus d'évaluation. Il a invité le secrétariat, les équipes de spécialistes et les réseaux d'experts à prendre en compte, dans leurs travaux futurs, les propositions des participants à l'évaluation qui visaient à améliorer les travaux du Comité.

42. Le Comité a pris note des questions soulevées pendant la Conférence internationale sur la promotion de projets d'entreprise fondés sur l'innovation dans la région de la CEE (réunion-débat d'orientation) et des propositions formulées concernant ses futurs travaux, et a invité les équipes de spécialistes et les réseaux d'experts à en tenir compte dans la mise en œuvre du programme de travail du Comité à l'avenir.

43. Le Comité a souligné la nécessité d'entamer les travaux préparatoires destinés à faire coïncider son programme de travail avec le prochain cycle de programmation, en attendant sa prochaine session. Il a invité les équipes de spécialistes à formuler des propositions concernant leurs travaux futurs à leurs prochaines sessions en 2010 et à les lui présenter à sa prochaine session. Il a invité le Bureau à envisager avec le secrétariat les orientations que pourraient prendre ses activités dans le prochain cycle de programmation et à donner des conseils aux équipes de spécialistes pour faciliter leurs débats sur les propositions concernant leurs travaux futurs.

VIII. Questions diverses (point 7 de l'ordre du jour)

A. Dates de la prochaine session

44. Le Comité a décidé que sa cinquième session aurait lieu du 1^{er} au 3 décembre 2010 (mercredi à vendredi).
